

Nombre de membres**en exercice:** 15**Séance du jeudi 13 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le treize mars à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 28 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Didier DANEL.

Présents : 13

Sont présents: Didier DANEL, André MONTELLE, Christian SAUVADET, Jean-François RIOT, Bernard MUNIER, Cédric BRISARD, Isabelle LARMIER, Bertille PIHET, Martine GUILLEMAUD, Denis SIMONET, Isabelle BOIVIN, Tony SICKLER, Roland MONGEARD

Votants: 13**Représentés:****Excuses:** Aurélie WALTER**Absents:** Janice DEBERNARD**Secrétaire de séance:** Martine GUILLEMAUD**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2025
2. Délibération vote Compte Financier Unique 2024
3. Délibération affectation du résultat 2024
4. Délibération vote du budget primitif 2025
5. Délibération subventions communales 2025
6. Travaux cimetièrre : demande de subvention au Conseil Départemental
7. Aménagement des places : SICECO - éclairage public
8. Rencontre des Gilly en Belgique
9. Renouvellement du bureau de l'association foncière de remembrement de GILLY LES CITEAUX
10. Convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie
11. Comptes rendus des commissions communales
 - commission animations
 - commission voirie
12. Comptes rendus des décisions du maire dans le cadre de ses délégations
13. Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2025

Approuvé à l'unanimité.

Délibération portant approbation du Compte Financier Unique 2024 - GILLY LES CITEAUX - DE 2025 011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de GILLY-LES-CITEAUX,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de GILLY-LES-CITEAUX,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que "dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote" ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres du conseil municipal ;

Considérant les éléments susvisés,

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 747.69		383 326.29		395 073.98
Opérations exercice	360 446.03	282 898.73	387 720.74	518 273.96	748 166.77	801 172.69
Total	360 446.03	294 646.42	387 720.74	901 600.25	748 166.77	1 196 246.67
Résultat de clôture	65 799.61			513 879.51		448 079.90
Restes à réaliser	23 220.00	3 000.00			23 220.00	3 000.00
Total cumulé	89 019.61	3 000.00		513 879.51	23 220.00	451 079.90
Résultat définitif	86 019.61			513 879.51		427 859.90

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (11 voix Pour, 1 abstention), M. le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

* approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de GILLY-LES-CITEAUX,

* donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation du résultat de fonctionnement 2024 - GILLY LES CITEAUX - DE 2025 012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DANEL Didier

- après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un :

excédent de 513 879.51

décide, après en avoir délibéré (12 voix Pour, 1 abstention), d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	383 326.29
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	250 921.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	130 553.22
Résultat cumulé au 31/12/2024	513 879.51
A.EXCEDENT AU 31/12/2024	513 879.51
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	86 019.61
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	427 859.90
B.DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du budget primitif 2025 - GILLY LES CITEAUX - DE 2025 013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (11 voix Pour, 2 abstentions), adopte comme suit le budget primitif 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	<u>Dépenses de fonctionnement</u>	<u>Recettes de fonctionnement</u>
Crédits votés	904 349.90	476 490.00
Résultat de fonctionnement reporté	0.00	427 859.90
<u>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</u>	<u>904 349.90</u>	<u>904 349.90</u>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	<u>Dépenses d'investissement</u>	<u>Recettes d'investissement</u>
Crédits votés	1 117 530.00	1 203 549.61
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	65 799.61	0.00
Restes à réaliser	23 220.00	3 000.00
<u>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>1 206 549.61</u>	<u>1 206 549.61</u>
<u>Total du budget</u>	<u>2 110 899.51</u>	<u>2 110 899.51</u>

Subventions communales 2025 - DE 2025 014

Sur proposition de la commission finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (à l'unanimité) :

- décide de verser les subventions aux associations et en fixe comme suit les montants pour l'année 2025 :
 - AS VOUGE 840.00 €
 - ASIV foot 600.00 €
 - ASIV foot - tournoi 700.00 €
 - Les Pot'AG 200.00 €
 - Association des Amis du Patrimoine et Histoire Gilly 300.00 €
 - Collège Félix Tisserand pour remise diplômes brevet 100.00 €
 - Association Prévention Routière 150.00 €
- dit que ces sommes sont prévues au budget primitif 2025.

Travaux cimetièrè - demande de subvention au Conseil Départemental de Côte d'Or - DE 2025 015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (à l'unanimité) :

- ADOPTE le projet d'extension du columbarium au cimetière intercommunal de GILLY LES CITEAUX, sous réserve de l'accord des communes de SAINT BERNARD et VOUGEOT, à savoir :
 - Columbarium 5 familles (rendu posé) : 6 129.00 € HT
 - 6 Cavurnes (rendu posé) : 3 192.00 € HT
 - évacuation des terres (option) : 600.00 € HT
 - TOTAL 9 921.00 € HT (11 905.20 € TTC)
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental de Côte d'Or,

- DIT que le financement prévisionnel sera le suivant
 - Subvention du Conseil Départemental
 - FCTVA
 - Autofinancement et/ou emprunt des communes
- CERTIFIE que les travaux ne commenceront pas avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,
- DIT que le montant des travaux est prévu au budget primitif 2025 et que la répartition de la dépense et des recettes entre les 3 communes se fera au prorata du nombre d'habitants au 1er janvier 2025.

Aménagement des places du Château et de l'Eglise - SICECO - éclairage public-DE 2025 016

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public place du Château et place de l'Eglise doivent être réalisés.

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 31 303.58 € et la contribution de la commune est évaluée à 21 913.95 €

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement relevant de la compétence éclairage public en vue de la transition énergétique de ce patrimoine, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Lorsque la commune ne dispose pas des ressources suffisantes en fonctionnement pour financer la charge résultant d'un fonds de concours versé à un organisme public sur une seule année, son conseil municipal peut décider d'étaler cette charge sur plusieurs exercices, celle-ci étant reprise année après année (amortie) en section de fonctionnement. Cette charge est amortie sur une durée maximale de quinze ans. Lorsque le fonds de concours a été financé par emprunt, la charge est étalée sur une durée égale à celle de l'amortissement de l'emprunt sans toutefois pouvoir excéder quinze ans.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, (*à l'unanimité*) :

- Demande au SICECO la réalisation des travaux d'extension d'éclairage public place du Château et place de l'Eglise ;
- Accepte de financer par fonds de concours la contribution appelée par le SICECO ;
- Dit que ces travaux seront amortis sur une durée de 5 ans.

Rencontre des Gilly d'Ici et d'Ailleurs en Belgique en juin 2025 - DE 2025 017

Suite à l'annulation en 2024 (pour cause d'élections législatives en France) du rassemblement des Gilly d'Ici et d'Ailleurs prévu en Belgique, un nouveau rassemblement est prévu les 28 et 29 juin 2025 en BELGIQUE.

A cet effet, une délégation d'habitants de la commune se rendra en Belgique pour le week-end. Il est de coutume que la commune prenne en charge le transport.

La commission "animations" propose que la commune prenne exceptionnellement en charge cette année le montant des repas prévus durant ce week-end, à savoir 85 euros par personne.

Par contre, en ce qui concerne l'hébergement avec petit-déjeuner + taxes, la commune avance la dépense mais chaque participant rembourse la commune dans le cadre de la régie de recettes communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (*à l'unanimité*) :

- * accepte que la commune prenne en charge le coût du transport en bus (bus commun avec la commune de GILLY SUR LOIRE) ainsi que le coût des repas, à savoir 85 euros par personne pour cette année,
- * accepte l'avance par la commune de l'hébergement à l'hôtel en Belgique,
- * dit que ces dépenses sont prévues au BP 2025.

Renouvellement du bureau de l'AFR de GILLY LES CITEAUX - DE 2025 018

Le Bureau de l'AFR de Gilly les Citeaux a été renouvelé par arrêté préfectoral du 2 septembre 2019 pour une durée de 6 ans. Il convient donc de procéder à son renouvellement cette année. Conformément aux statuts de l'AFR, la désignation des membres se fait par moitié par le conseil municipal, moitié par la Chambre d'Agriculture.

Le Conseil Municipal, après proposition et après en avoir délibéré, désigne :

- * Monsieur Pascal GUILLOT
- * Monsieur Bernard MUNIER
- * Monsieur Roland THIBAUT de Saint Bernard
- * Monsieur Hervé BIETRY de Flagey Echézeaux

et propose à la Chambre d'Agriculture :

- * Madame Céline GIBOURG de Saint Bernard
- * Madame Nadia BAVARD-GIBOURG
- * Monsieur Laurent SEGUIN d'Agencourt
- * Monsieur Jean-François COLLARDOT de Flagey Echézeaux.

Convention préalable de sollicitation des services départementaux en matière de voirie et de mise à disposition de panneaux de signalisation - DE 2025 019

Au cours de l'année 2022, la commune a signé une convention avec le Conseil Départemental pour la réalisation par les services départementaux de prestations relatives à l'entretien et l'exploitation de la voirie communale. Cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (à l'unanimité) :

- * décide de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier de la date de signature,
- * précise que les prestations qui peuvent être servies au titre de la présente convention sont rémunérées en application du barème tarifaire adopté chaque année par délibération de l'assemblée Départementale,
- * autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

Comptes rendus des commissions communales

Commission animations : suite à la dernière réunion :

- Pâques : chasse aux oeufs organisée le dimanche 20 avril de 10 h 30 à 12 h 00 sur la place du Château - petites figurines plastiques à trouver en échange de chocolats
- Repas des aînés : prévu le 7 septembre à la Grange de Saulx - devis de la part du traiteur en attente de réception (repas clés en mains) - lors de l'envoi des invitations, les aînés auront le choix entre l'inscription au repas ou des bons cadeaux
- 14 juillet : après accord des propriétaires du château, le feu d'artifice pourra être tiré depuis le parc et visible depuis la place du Château - la date retenue est le dimanche 13 juillet 2025

Commission voirie : suite à la dernière réunion, des devis ont été demandés pour différents travaux voirie :

- réfection chemin du Closeau
- réfection allée piétonne allée Saint Germain
- réfection trottoirs route d'Epernay
- réfection chaussée avenue de la Gare
- busage fossé et création parking RD 25
- reprise accotement 30 avenue Recteur Marcel Bouchard
- le tout pour un total de 67 218 € TTC - une renégociation des prix va être sollicitée avant validation lors du prochain conseil municipal

Comptes rendus des décisions du maire dans le cadre de ses délégations

M. le Maire fait part des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- deux Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la commune n'a pas préempté.

Questions diverses

M. le Maire fait le point sur:

- le dossier Vouge : la dernière réunion téléphonique avec le Sous-Préfet et les différents interlocuteurs, dont les propriétaires du Moulin s'est tenue le 10 mars. La visite prévue sur le site n'a pas eu lieu du fait des faibles précipitations. Dès le prochain débordement, une visite sera prévue au niveau du Moulin afin de constater la situation. Suite à l'accord des propriétaires, le SBV va leur soumettre une proposition de dossier qui devra être soumis à la DDT pour intervention sur la Vouge afin de retirer le tuf et la renoué. Un dossier sera également déposé par la commune. Des devis (1 732.00 € TTC) ont également été transmis aux propriétaires afin de décider de la suite à donner. Un nouveau point sera fait début avril.
 - les travaux d'extension de la Zone d'Activités et la demande de la Communauté de Communes de nommer la nouvelle impasse et de numéroter les lots - réflexion pour décision lors du prochain conseil.
 - de l'assemblée générale de l'association des Amis du Patrimoine qui remercie la commune pour la subvention, le local mis à disposition (éclairage à revoir), la secrétaire pour sa disponibilité lors de leurs recherches et félicite également l'état de propreté du cimetière.
- le dossier du terrain de foot de Vougeot toujours en attente d'une solution avec le club de foot.

Il est fait part également :

- du pôle scolaire dont certains constatent que les lumières restent allumées le soir, ou le week-end - contacter le maire ou 1er adjoint
- d'un 2ème bus qui stationne sur le parking du pôle scolaire et semble gêner pour le passage du camion de ramassage des déchets: M le Maire a effectivement donné son accord pour le stationnement, mais emplacement à vérifier et à revoir
- de la réunion qui a eu lieu à la Mairie de Saint-Bernard pour une présentation par la société Leaseprotect des dispositifs de vidéo protection qu'elle propose et dont les communes de Saint-Bernard, Vosne Romanée sont déjà équipées en location.

La séance est levée à 21 h 55.

Le Maire,
Didier DANEL..



La secrétaire de séance,
Martine GUILLEMAUD.